

## ► Cabinet d'Orthodontie ORTHO SANTE

📍 Rue Jules Doumont, 12 boîte 1 5190 Jemeppe-sur-Sambre

☎ Tel. : +32 71713423

🌐 www.orthosante.be

# Les gingivites

**Vos gencives sont gonflées, rouge foncé ou bien elles saignent, même de manière épisodique ? Cette situation peut révéler l'existence d'une gingivite.**

## QU'EST-CE QU'UNE GINGIVITE ?

La gingivite est une inflammation de la gencive, elle devient douloureuse et saigne au moindre contact : en se brossant les dents, en croquant dans une pomme...

L'inflammation est souvent localisée entre deux dents. Elle peut s'étendre et même se généraliser. La gingivite est le premier stade des maladies parodontales. Mal soignée, elle peut évoluer vers une dégradation des tissus gingivaux : la parodontite.

🗨 **Un saignement de gencive doit vous conduire à consulter. Prenez rendez-vous dès son apparition.** 🗨



## ORIGINE ET TRAITEMENT

- > La gingivite est principalement due à la présence de plaque dentaire (enduit mou et collant qui se forme après chaque repas) qui, avec le temps, se minéralise et durcit pour former le tartre. Très adhérent et poreux, le tartre héberge de nombreux microbes qui favorisent le développement de caries et créent l'inflammation de la gencive.
- > Souvent liée à une hygiène buccale insuffisante, la gingivite peut être favorisée par certaines situations telles que la grossesse, la consommation de tabac, le diabète...
- > Le traitement des gingivites repose sur l'amélioration de l'hygiène bucco-dentaire avec un brossage efficace, au moins deux fois par jour, en utilisant une brosse à dents souple, afin d'éliminer la plaque dentaire. Avec éventuellement l'utilisation de bains de bouche antiseptiques.
- > Selon votre situation, des séances de détartrage seront réalisées au cabinet.



## 🔍 À SAVOIR

**D'autres moyens contribuent à combattre la plaque et ses désagréments :** le fil dentaire et les brossettes interdentaires permettent d'éliminer les débris alimentaires. Le jet dentaire peut être un complément intéressant.

**Il est recommandé d'effectuer une visite de contrôle au cabinet une à deux fois par an et de procéder à un détartrage.**